Programme de formation

Intitulé de la formation : Permis B — boîte automatique (BEA)

Les objectifs de la formation

- Maîtriser les quatre compétences clés définies dans le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).
- Adopter une conduite autonome, sécuritaire et respectueuse des règles de circulation en environnement urbain, périurbain et rural.
- Intégrer les comportements d'écoconduite pour réduire l'empreinte environnementale.

Programme de la formation

- Phase théorique : Code de la route, sécurité routière, introduction à l'écoconduite (en salle, en ligne, ou les deux).
- Phase pratique (13 heures au minimum, dont 10 heures au moins en circulation ; adaptée selon le niveau) : prise en main du véhicule à boîte automatique ; conduite en environnement varié ; scénarios pratiques ; séances sur simulateur.
- Exercices de validation : examens blancs pratiques et théoriques, retour personnalisé.

Public visé et prérequis

- Toute personne souhaitant obtenir le permis de conduire de catégorie B limité aux véhicules à boîte automatique (code 78).
- Âge minimum : 17 ans pour l'examen (15 ans pour commencer en apprentissage anticipé de la conduite).
- Savoir lire et écrire en langue française ; ASSR 2 ou ASR pour les candidats nés après 1988 ; pièce d'identité en cours de validité.
- Une évaluation de départ est obligatoire avant la signature du contrat.

Résultats attendus

- Acquisition des compétences nécessaires pour se présenter à l'examen pratique du permis B (véhicule à boîte automatique).
- Obtention d'une attestation de suivi de formation ; préparation à une conduite autonome et sécuritaire.

Moyens techniques et pédagogiques

- Enseignants titulaires du titre professionnel ECSR ou du BEPECASER, avec autorisation d'enseigner en cours de validité.
- Cours théoriques multimédia, conduite sur véhicules à boîte automatique équipés de doubles commandes, simulateurs, livret d'apprentissage numérique, plateforme de code en ligne.

Évaluation et sanction

- Évaluation de départ avant contrat (à distance via Codanoo, sur simulateur en version boîte automatique, ou en agence).
- Validation des compétences à l'aide du livret d'apprentissage et d'examens blancs ; questionnaire de satisfaction à mi-parcours et en fin de formation.
- Obtention du permis B avec code 78 après validation par l'inspecteur ; attestation de suivi si le permis n'est pas obtenu.

Durée et modalités d'organisation

- Durée totale : de 13 heures à plus de 38 heures selon les besoins individuels.
- Formation en continu ou en modules ; présentiel avec modules théoriques possibles à distance ; groupes de 10 à 15 pour la théorie, individuel pour la pratique.

Et après ?

Le passage à la boîte manuelle se fait par une formation de 7 heures, sans examen, sans condition d'ancienneté du permis depuis le 1er mars 2024 (voir le programme « B78 vers B »).

Type de reconnaissance, prix, handicap

Titre administratif délivré par l'État. Tarifs : grille tarifaire de l'agence. Financements : voir la fiche dédiée. Référent handicap : Yohann Berthe — 04 58 14 16 00.